

**Report to  
Rapport au:**

**Community and Protective Services Committee  
Comité des services communautaires et de protection  
19 April 2018 / 19 avril 2018**

**and Council  
et au Conseil  
25 April 2018 / 25 avril 2018**

**Submitted on April 12, 2018  
Soumis le 12 avril 2018**

**Submitted by  
Soumis par:**

**Janice Burelle, General Manager/Directrice générale, Community and Social  
Services/Services sociaux et communautaires**

**Contact Person**

**Personne ressource:**

**Jason Sabourin, Manager/Gestionnaire, Children's Services/Services à l'enfance  
613-580-2424, Ext. 16121, [jason.sabourin@ottawa.ca](mailto:jason.sabourin@ottawa.ca)**

**Ward: CITY WIDE / À L'ÉCHELLE DE LA  
VILLE**

**File Number: NUMÉRO ACS 2018-CSS-  
GEN-0005**

**SUBJECT: Child Care and Early Years Transformation**

**OBJET: Transformation des services de garde d'enfants et à la petite enfance**

## **REPORT RECOMMENDATIONS**

**That the Community and Protective Services Committee recommend Council:**

- 1. Delegate authority to the Manager, Children's Services, to manage and administer the budget as detailed in this report and allocate all funding according to the Funding Policy Statements in Document 1 provided such allocations are in accordance with provincial guidelines, based on the needs analysis, sector consultation and are within approved budgets.**

2. Delegate authority to the Manager, Children's Services, to extend the EarlyON transition period for up to six (6) months (up to June 30, 2019) if necessary, as detailed in this report.
3. Approve the creation of up to 4.0 full-time equivalent (FTE) positions for which funding is available from the Journey Together program (Ministry of Education) and up to 4.0 full-time equivalent (FTE) positions for which funding is available from the Fee Stabilization program (Ministry of Education).

## **RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

**Que le Comité des services communautaires et de protection recommande au Conseil :**

1. De déléguer au gestionnaire des Services à l'enfance le pouvoir de gérer et d'administrer le budget conformément au présent rapport et d'allouer le financement selon les énoncés de politique sur le financement (voir document 1), pourvu que les allocations respectent les lignes directrices provinciales et les budgets approuvés tout en tenant compte de l'analyse des besoins et de la consultation du secteur.
2. De déléguer au gestionnaire des Services à l'enfance le pouvoir de prolonger la période de transition prévue pour les centres ON y va de six (6) mois s'il le faut (soit jusqu'au 30 juin 2019), comme l'indique le présent rapport.
3. D'approuver la création de jusqu'à 4 postes équivalents temps plein (ETP) financés par le budget de Cheminer ensemble et jusqu'à 4 postes équivalents temps plein (ETP) financés par le budget du financement de soutien à la stabilisation des frais (ministère de l'Éducation).

## **RÉSUMÉ**

### **Hypothèses et analyse**

Les services de garde d'enfants, offerts dans des établissements agréés (en milieu familial ou en centre), assurent la garde et la surveillance des enfants de 0 à 12 ans et la prestation de programmes d'activités avant et après l'école. Ces services de qualité favorisent le développement des enfants tout en permettant aux personnes qui s'en occupent de retourner au travail ou aux études. Ces personnes peuvent d'ailleurs demander une place subventionnée qui les aidera à assumer le coût des services de garde. Les programmes pour l'enfance et la famille, ou « services à la petite enfance », sont offerts gratuitement et permettent aux enfants de 0 à 6 ans de participer à des activités ludiques et exploratoires avec un parent ou la personne qui s'occupe d'eux.

Grâce à ces programmes, les parents ou les personnes qui s'occupent d'enfants ont aussi accès à des ateliers et à des ressources prénatales et postnatales utiles à l'exercice de leur rôle et peuvent obtenir des renseignements et des services spécialisés plus facilement.

Le gouvernement provincial continue de moderniser ses services de garde d'enfants et à la petite enfance, dans l'optique d'améliorer les programmes et les mesures de soutien pour les enfants de 0 à 12 ans. Parmi les récents changements, citons des dépenses en immobilisations et des investissements financiers supplémentaires visant à accroître l'accessibilité et l'abordabilité des services de garde, la transformation des programmes pour l'enfance et la famille ainsi que l'élargissement de l'offre de services pour les Autochtones.

En sa qualité de gestionnaire des services municipaux regroupés (GSMR), la Ville d'Ottawa est tenue de planifier et d'administrer un réseau local de services de garde d'enfants et à la petite enfance qui réponde aux besoins de sa population et cadre avec la vision de l'Ontario.

Le présent rapport fait le point sur la garde d'enfants, la petite enfance et Cheminer ensemble, tout en présentant le nouveau cadre de financement des services à la petite enfance aux fins d'approbation du Conseil.

En ce qui concerne les services de garde d'enfants, le gouvernement provincial a accordé à la Ville 13,6 M\$ d'argent neuf en 2017 dans le cadre du plan d'élargissement des services de garde et de l'Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, le but étant de financer la création de places subventionnées ainsi que l'amélioration de l'accessibilité et de l'abordabilité des services. En 2018, la somme consentie a augmenté de 10,3 M\$. Cette hausse réduira considérablement, voire éliminera, les listes d'attente et aidera les fournisseurs à améliorer l'accessibilité et l'abordabilité. De plus, le gouvernement provincial a consacré 4,4 M\$ à un nouveau type de financement, le financement de soutien à la stabilisation des frais, qui servira à atténuer le coût de la hausse du salaire minimum dont bénéficient les employés d'un fournisseur de services de garde qui gagnaient moins de 14 \$ de l'heure avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le ministère de l'Éducation a par ailleurs annoncé sa volonté de transformer les programmes pour l'enfance et la famille qu'il finance en un système intégré de services et de ressources pour les enfants de 0 à 6 ans, les parents et autres personnes qui s'occupent d'enfants. Ce nouveau système, dont la Ville est devenue responsable le 1<sup>er</sup> janvier 2018, regroupe ce qu'on appelle désormais les centres pour l'enfant et la

famille ON y va. En 2018, le financement total octroyé à Ottawa par le gouvernement provincial s'élève à 9,6 M\$. Il s'agit d'une hausse de 2,9 millions par rapport à 2017, ce qui donne une idée de l'envergure de la transition. L'entièreté des investissements municipaux étant maintenue (1 M\$ de dollars), l'enveloppe budgétaire totalise 10,7 M\$. La Ville s'est occupée d'organiser la transition et a soumis une analyse des besoins et un plan initial au gouvernement provincial. Il est principalement ressorti de cette analyse que les familles réclamaient l'ajout de lieux de services, la réduction des distances, des horaires variables et prolongés – y compris le soir et la fin de semaine – et l'ajout de groupes de jeu. Le Conseil a approuvé le rapport ACS2017-CSS-GEN-0007, où était proposé un plan de transition sur un an visant à réduire au minimum la durée d'interruption des services tout en accordant du temps à la Ville pour travailler avec les partenaires communautaires à la restructuration du système.

La Ville a poursuivi le dialogue avec le groupe consultatif d'ON y va pour élaborer le nouveau cadre de financement et fixer les priorités budgétaires de 2018. Le personnel recommande un cadre de financement intégrant l'établissement de secteurs de services, un complément de services tenant compte de l'analyse des besoins des familles et, enfin, une formule de financement fondée sur des éléments factuels selon laquelle les fonds seront répartis proportionnellement à l'échelle de la Ville. Le cadre fera en sorte que les services répondent aux besoins respectifs des collectivités et que les quartiers défavorisés disposent de services supplémentaires. Une fois le cadre de financement approuvé par le Conseil, la Ville pourra accepter les demandes des fournisseurs de services et conclure des ententes de contribution, conformément audit cadre et aux lignes directrices provinciales.

Le projet Cheminer ensemble s'inscrit dans l'engagement du gouvernement provincial d'accroître le nombre de places adaptées à la culture autochtone dans les services de garde agréés et de faciliter l'accès aux programmes pour l'enfance et la famille offerts hors des réserves en Ontario. C'est ainsi qu'avec l'appui de la Ville, des organismes autochtones locaux ont entrepris une évaluation des besoins auprès de leurs groupes cibles respectifs et ont préparé, à l'intention du gouvernement, des propositions individuelles visant à répondre aux besoins locaux. Cinq de ces organismes ont vu leur proposition acceptée, recevant au total 9,6 M\$ pour 2018-2019. Cet argent servira à financer la création de quarante-neuf places dans des services de garde agréés et de quatre programmes pour l'enfance et la famille, lesquels serviront environ 2 270 personnes.

Le personnel recommande que le Conseil délègue au gestionnaire des Services à l'enfance le pouvoir de gérer et d'administrer le budget conformément au présent rapport

et d'allouer le financement selon les énoncés de politique sur le financement (voir document 1), pourvu que les allocations respectent les lignes directrices provinciales et les budgets approuvés tout en tenant compte de l'analyse des besoins et de la consultation du secteur.

En outre, le personnel municipal recommande la création d'éventuellement huit postes administratifs ETP nécessaires pour satisfaire les attentes provinciales, exécuter les nouvelles fonctions et administrer les ententes de contribution. Le gouvernement de l'Ontario finance ces postes en totalité.

### **Consultations publiques et commentaires**

La stratégie de consultation sur la planification de la transition vers le réseau de centres pour l'enfant et la famille ON y va a récemment fait l'objet d'un rapport au Conseil (ACS2017 CSS-GEN-0007), plus précisément quant à sa mise en œuvre et aux conclusions tirées. Le rapport comportait une analyse du contexte et un compte rendu des consultations tenues auprès des utilisateurs des services et des fournisseurs de programmes pour l'enfance et la famille.

La consultation du secteur fait partie intégrante du processus servant à orienter la transformation des services de garde d'enfants et à la petite enfance en un réseau local intégré à Ottawa. Depuis que la Ville a mis en branle la transformation des services à la petite enfance, elle a déployé de grands efforts de concertation auprès des intervenants, à savoir la tenue de séances d'information, la création d'un groupe consultatif sur la planification des services à la petite enfance et la consultation de plus de 2 000 utilisateurs des services (parents et personnes s'occupant d'enfants) dans l'optique d'une analyse des besoins.

En septembre 2017, les Services à l'enfance ont mis sur pied le Groupe consultatif sur la planification du réseau de services de garde d'enfants et de la petite enfance. Ce groupe réunit divers représentants, notamment des milieux de l'éducation préscolaire et de la prématernelle, de conseils scolaires et de différents fournisseurs de services (services de garde d'enfants, services d'éducation à la petite enfance, services francophones, services autochtones, services pour les enfants ayant des besoins particuliers). Il a pour mandat d'orienter la planification, la transformation et la gestion du réseau de services de garde d'enfants et à la petite enfance à Ottawa. Des sous-groupes affectés à des thèmes particuliers ont d'ailleurs été mis sur pied. Partenaire important, le Groupe consultatif orientera l'élaboration d'un plan de système de services (2019) en veillant au respect du nouveau cadre provincial. La Ville travaille encore avec les groupes de planification autochtones et francophones dans le but d'assurer une consultation active

dans la planification, la gestion et la prestation de programmes et de services culturellement adaptés.

En 2018, la Ville consultera les familles et les utilisateurs des services de garde d'enfants et à la petite enfance pour analyser leurs besoins et, ainsi, déceler les lacunes dans les services et les possibilités d'amélioration à intégrer au plan de système de services (2019).

## CONTEXTE

Les services de garde d'enfants, offerts dans des établissements agréés (en milieu familial ou en centre), assurent la garde et la surveillance des enfants de 0 à 12 ans et la prestation de programmes d'activités avant et après l'école. Ces services de qualité favorisent le développement des enfants tout en permettant aux personnes qui s'en occupent de retourner au travail ou aux études. Ces personnes peuvent d'ailleurs demander une place subventionnée qui les aidera à assumer les coûts des services de garde. Les programmes pour l'enfance et la famille, ou « services à la petite enfance », sont offerts gratuitement et permettent aux enfants de 0 à 6 ans de participer à des activités ludiques et exploratoires avec un parent ou la personne qui s'occupe d'eux. Grâce à ces programmes, les parents et les personnes qui s'occupent d'enfants ont aussi accès à des ateliers et à des ressources prénatales et postnatales utiles à l'exercice de leur rôle, et peuvent obtenir des renseignements et des services spécialisés plus facilement.

En sa qualité de GSMR, la Ville d'Ottawa est tenue de planifier et d'administrer un réseau local de services de garde d'enfants et à la petite enfance qui répond aux besoins de sa population et cadre avec la vision de l'Ontario. Ces dernières années, le secteur provincial des services de garde d'enfants et à la petite enfance a subi d'importants changements transformationnels.

Par ses efforts continus de modernisation des services de garde d'enfants, le gouvernement provincial vise à améliorer les programmes et les ressources pour les enfants de 0 à 12 ans. Plusieurs changements ont été apportés jusqu'à maintenant, notamment la mise en œuvre d'un programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants, la promulgation de la [Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance \(LGEPE\)](#), l'élargissement des programmes d'activités avant et après l'école pour les enfants de 6 à 12 ans, l'introduction du cadre sur la qualité et la pédagogie « Comment apprend-on? », l'application d'une nouvelle formule de financement pour les fournisseurs de services et la création d'un modèle de subvention qui offre plus de choix aux parents. En 2013, le Conseil municipal a approuvé

le rapport *Stratégie municipale pour répondre aux exigences provinciales relatives à la modernisation des services de garde* (ACS2013-COS-CSS-0001). Ce rapport exposait le cadre quinquennal local de modernisation des services de garde d'enfants, conçu pour répondre aux changements provinciaux. Ensuite, en 2016, le Conseil a approuvé le rapport *Plan des services de garde d'enfants 2016-2017* (ACS2016-COS-CSS-0007), lequel résumait les principales réalisations accomplies et présentait le Plan des services de garde d'enfants 2016-2017.

La même année, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un plan majeur d'élargissement des services de garde agréés, par lequel il s'engageait à créer sur cinq ans, à compter de 2017, 100 000 places pour des enfants de 0 à 4 ans. En 2017, il a publié le détail de son plan d'action élaboré aux termes de l'Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, qui s'harmonise au plan d'élargissement. Le financement prévu par cet accord permet une hausse des subventions et une amélioration de l'accès aux services de garde agréés en Ontario. La majeure partie des investissements vise les enfants de 0 à 6 ans; le reste est consacré aux priorités du système dans son ensemble, pour les enfants de 0 à 12 ans.

Les fonds alloués en vertu du plan d'élargissement et de l'Accord Canada-Ontario doivent concourir aux priorités suivantes (en ordre d'importance) :

1. Favoriser la création de places subventionnées
2. Améliorer l'accès aux services de garde agréés
3. Créer et financer des projets d'immobilisations communautaires sans but lucratif (seulement avec les fonds de l'Accord Canada-Ontario)
4. Accroître l'abordabilité des services de garde d'enfants

En 2017, le ministère de l'Éducation a publié le [Cadre stratégique renouvelé pour la petite enfance et les services de garde d'enfants de l'Ontario](#). Fruit des récents efforts de modernisation de l'Ontario, ce cadre véhicule la vision du nouveau réseau : un réseau où l'ensemble des enfants et des familles ont accès à une vaste gamme de programmes et de services de haute qualité, inclusifs et abordables, qui sont axés sur les enfants et les familles qui contribuent à l'apprentissage, au développement et au bien-être des enfants.

Le Cadre stratégique repose sur quatre (4) piliers (accès, adaptabilité, abordabilité et qualité) et sept (7) grands axes d'intervention :

1. Accroître l'accessibilité aux programmes et aux services pour la petite enfance et la garde d'enfants.
2. Assurer un système de services de garde d'enfants agréés et de la petite enfance plus abordable.
3. Définir une stratégie de formation de la main-d'œuvre en petite enfance.
4. Établir une définition provinciale du concept de qualité dans le secteur de la petite enfance.
5. Introduire une approche inclusive pour les milieux de la petite enfance et de garde d'enfants.
6. Créer une stratégie de mesure des résultats.
7. Accroître la sensibilisation du public au système de services de garde d'enfants et de la petite enfance de l'Ontario.

En ce qui concerne les services à la petite enfance, le ministère de l'Éducation a annoncé en 2016 sa volonté de transformer les programmes pour l'enfance et la famille qu'il finance en un système intégré de services et de ressources pour les enfants de 0 à 6 ans, les parents et les autres personnes qui s'occupent d'enfants. Ce nouveau système regroupe ce qu'on appelle désormais les centres pour l'enfant et la famille ON y va. En 2018, le financement total octroyé à Ottawa par le gouvernement provincial s'élève à 9,6 M\$. Il s'agit d'une hausse de 2,9 millions par rapport à 2017, ce qui donne une idée de l'envergure de la transition. L'entièreté des investissements municipaux étant maintenue (1 million de dollars), l'enveloppe budgétaire totalise 10,7 M\$. En tant que GSMR, la Ville d'Ottawa était chargée d'organiser la transition et de soumettre une analyse des besoins ainsi qu'un plan initial au gouvernement provincial au plus tard le 29 septembre 2017, et de mettre sur pied le nouveau réseau au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il est principalement ressorti de l'analyse des besoins que les familles réclamaient l'ajout de lieux de services, la réduction du temps de déplacement, des horaires variables et prolongés – y compris le soir et la fin de semaine – et l'ajout de groupes de jeu. Après cette analyse du contexte et la consultation des utilisateurs des services et des fournisseurs de programmes, le Conseil a approuvé le rapport *Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille* (ACS2017-CSS-GEN-0007), qui a permis l'introduction d'un plan de transition sur un an. Ce plan visait à maintenir les services existants et, ainsi, accorder plus de temps à la Ville pour travailler avec les partenaires communautaires à la restructuration du système.



En 2016, le gouvernement de l'Ontario a publié [\*Cheminer ensemble : l'engagement de l'Ontario envers la réconciliation avec les peuples autochtones\*](#), qui résume son plan destiné à donner suite aux conclusions et aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, à remédier aux séquelles laissées par les pensionnats autochtones et à renouer avec les Autochtones de l'Ontario. Le projet Cheminer ensemble s'inscrit dans un engagement à accroître le nombre de places dans les services de garde agréés adaptés à la culture autochtone et à élargir l'accès aux programmes d'aide à la petite enfance offerts hors des réserves de la province aux enfants et aux familles autochtones. À titre de GSMR, la Ville avait pour rôle d'encadrer tout le travail de planification à l'échelle locale. Après avoir mené une évaluation des besoins auprès de leurs groupes cibles respectifs, les organismes autochtones locaux ont préparé des propositions individuelles en vue de répondre aux besoins locaux, propositions qui devaient être soumises au gouvernement de l'Ontario au plus tard le 29 septembre 2017 (ACS2017-CSS-GEN-0007).

## **ANALYSE**

Le présent rapport fait le point sur la garde d'enfants, la petite enfance et Cheminer ensemble, tout en présentant le nouveau cadre de financement pour les services à la petite enfance des centres ON y va aux fins d'approbation du Conseil.

Le ministère de l'Éducation demande aux GSMR d'élaborer, d'ici le 30 juin 2019, un nouveau Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance dans le but de répondre aux nouvelles exigences de l'Ontario. On devra y trouver un état des lieux décrivant les lacunes de services et les possibilités d'amélioration (actuelles et potentielles), un engagement de mener des consultations régulièrement, des objectifs adaptés aux besoins de la population et une description des moyens d'atteindre ces objectifs.

La consultation du secteur fait partie intégrante du processus servant à orienter la transformation des services de garde d'enfants et de la petite enfance en un réseau local intégré à Ottawa. Depuis que la Ville a mis en branle la transformation des services à la petite enfance, elle a déployé de grands efforts de concertation auprès des intervenants, à savoir la tenue de séances d'information, la création d'un groupe consultatif sur la planification des services à la petite enfance et la consultation de plus de 2 000 utilisateurs des services (parents et personnes s'occupant d'enfants) dans l'optique d'une analyse des besoins.

En septembre 2017, les Services à l'enfance ont mis sur pied le Groupe consultatif sur la planification du réseau de services de garde d'enfants et de la petite enfance. Ce groupe

réunit divers représentants, notamment des milieux de l'éducation préscolaire et de la prématernelle, de conseils scolaires et de différents fournisseurs de services (services de garde d'enfants, services d'éducation à la petite enfance, services francophones, services autochtones, services pour les enfants ayant des besoins particuliers). Il a pour mandat d'orienter la planification, la transformation et la gestion du réseau de services de garde d'enfants et de la petite enfance à Ottawa. Des sous-groupes affectés à des thèmes particuliers ont d'ailleurs été mis sur pied. Partenaire important, le Groupe consultatif orientera l'élaboration du Plan de système de services (2019) en veillant au respect du nouveau cadre provincial.

Notons que la Ville travaille encore avec les groupes de planification autochtones et francophones dans le but d'assurer une consultation active dans la planification, la gestion et l'exécution de programmes et la prestation de services culturellement adaptés. Ainsi, l'Indigenous Early Years Circle a souligné un besoin grandissant de disposer de données appropriées et de moyens pour participer à la planification du réseau et à l'exécution des programmes. La Ville accordera à cet organisme davantage de ressources et de financement, en vue d'une collaboration visant à mieux informer la population et à perfectionner le système. En outre, la Ville a amélioré les services d'analyse de données pour faciliter la planification du réseau et la prise des décisions de financement.

Par ces mesures, la Ville a jeté les bases qui guideront la rédaction d'un plan quinquennal de système de services en 2019. Au courant de 2018, le personnel consultera les familles et les utilisateurs des services de garde d'enfants et de la petite enfance pour analyser leurs besoins et, ainsi, déceler les lacunes de services et les possibilités d'amélioration.

## **1. Le point sur les services de garde d'enfants**

### *Budget 2018*

En 2017, les allocations d'Ottawa ont connu une hausse de 13,6 M\$, attribuable au plan d'élargissement des services de garde et à l'Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, lequel avait été approuvé par l'Ontario à l'automne. Pour assurer le succès de cet engagement et une planification suffisante à l'échelle locale, le Ministère a permis à la Ville de reporter les fonds non dépensés de 2017 à 2018. De plus, en 2018, la Ville a droit à une somme additionnelle de 10,3 M\$ pour les activités de base.

La Ville a pour priorité d'aider les familles à assumer les frais des services de garde d'enfants et de réduire considérablement, voire d'éliminer, les listes d'attente pour les places subventionnées. Par ailleurs, toutes les demandes admissibles de place subventionnée ont été approuvées et les enfants ont été ajoutés à la liste du fournisseur indiqué par les parents. On prévoit qu'un millier de nouveaux enfants auront droit à une place subventionnée grâce aux 13,6 M\$ injectés dans le budget, si bien que toutes les familles inscrites sur la liste d'attente recevront effectivement une aide financière (voir ci-dessous la section « Places subventionnées »).

Avec le financement restant de 10,3 M\$ pour les activités de base, la Ville collaborera avec les fournisseurs de services de garde pour élargir l'accès, créer des places subventionnées et améliorer l'abordabilité. Rappelons qu'il reste le financement ponctuel provenant du report des fonds de 2017, qui s'élève à 10,1 M\$. La Ville a sondé les intervenants du secteur des services de garde d'enfants sur les moyens d'améliorer l'accès et l'abordabilité des services à Ottawa et, grâce à cette démarche collaborative, a pu établir les priorités budgétaires que voici.

En vue d'accroître l'accès et l'abordabilité des services pour les familles, la Ville se servira du financement additionnel des activités de base pour pallier les lacunes actuelles touchant les subventions de fonctionnement générale et permettre à de nouveaux fournisseurs admissibles d'en bénéficier, élargir l'éventail de choix offerts aux familles dont l'enfant occupe une place subventionnée et, enfin, augmenter le financement général pour les fournisseurs en répartissant équitablement l'argent restant. De concert, le personnel et les fournisseurs se demanderont comment élargir l'accès avant d'étudier la question de l'abordabilité. Par exemple, il pourrait s'agir de prolonger les heures d'ouverture ou d'augmenter le nombre de fournisseurs de services agréés. Le Groupe consultatif a défendu la nécessité que, lorsque possible, les fournisseurs offrent leurs services de garde à temps partiel et selon un horaire variable (par exemple, possibilité pour deux familles de partager une place à temps plein). La Ville continuera de collaborer avec les fournisseurs de services et le Groupe consultatif pour préciser les notions de temps partiel et d'horaire variable, de même que pour apporter les changements nécessaires pour mieux répondre aux besoins des familles.

Après avoir cherché à élargir l'accès à leurs services, les fournisseurs pourront consacrer les fonds qui leur restent à l'abordabilité. Le personnel travaillera avec eux pour consigner les mesures de réduction et d'évitement des coûts. Il est à noter que les fournisseurs subissent d'importantes pressions financières, à cause du projet de loi 148, *Loi de 2017 pour l'équité en milieu de travail et de meilleurs emplois* et du changement des exigences en matière de délivrance de permis de la LGEPE, comme la réduction

des heures d'ouverture d'un fournisseur quand son ratio employés-enfants est inférieur à la norme. Compte tenu de ces contraintes, les fournisseurs auront du mal à réduire le coût de leurs services, mais il est certain que le coût n'augmentera pas de façon notable.

Le Groupe consultatif a appuyé l'idée d'aller puiser environ 5 M\$ dans les fonds de 2017 reportés ponctuellement pour renforcer l'application de la stratégie ci-dessus, de façon à améliorer l'accessibilité et l'abordabilité. Cette ponction ne serait effectuée qu'une seule fois, étant donné que le gouvernement provincial a annoncé qu'il accordera un financement additionnel à de nouvelles stratégies d'accessibilité et d'abordabilité en 2018-2019. De cette façon, le budget de fonctionnement général passera à 30 M\$ en 2018, soit quasiment le double de l'exercice précédent, si bien que les fournisseurs de services auront plus de moyens pour accroître l'accès et l'abordabilité des services aux familles.

Quand le nouveau modèle de financement et de prestation des services a été instauré en 2016, certains fournisseurs ont été désavantagés puisque le gouvernement provincial a réduit leur enveloppe. Dans un souci de favoriser la viabilité de ces fournisseurs, la Ville a engagé la majeure partie des fonds de réserve pour les services de garde d'enfants, de façon à ce qu'ils disposent d'une période de cinq ans pour s'adapter au nouveau modèle de financement de l'Ontario. Or grâce à la subvention de fonctionnement générale supplémentaire pour 2018, tous les fournisseurs devraient recevoir plus de financement que par le passé et, contrairement à ce qui était prévu au départ, les fonds de réserve ne seront peut-être pas nécessaires. Comme le budget de 2018 prévoit de toute façon un financement ponctuel pour renforcer l'accès et l'abordabilité, il faudrait obtenir de plus amples renseignements sur les allocations provinciales futures pour savoir si un tel financement peut être maintenu dans les années à venir. En l'absence de fonds supplémentaires de l'Ontario, les fonds de réserve pourraient servir – comme prévu initialement – à favoriser la viabilité des fournisseurs et à leur donner du temps pour passer au nouveau modèle, ou être utilisés pour atteindre d'autres objectifs du plan de système de service (2019). Le personnel présentera ses recommandations au Conseil en 2019.

Les 5 M\$ restants du financement ponctuel serviront à créer des places dans les services de garde agréés, à augmenter les subventions pour projets spéciaux visant à aider les fournisseurs à maintenir leurs programmes, à faciliter la transformation des services, à contribuer à l'apprentissage et au perfectionnement professionnels, à concourir au respect des exigences de délivrance de permis et à fournir du matériel au service de l'apprentissage et du développement des enfants. La Ville travaille en ce moment avec le Groupe consultatif à l'établissement des priorités, et cela avant que les

demandes de financement ne soient acceptées. Consulter le document 1 pour connaître l'énoncé de politique sur le financement des allocations spéciales, les critères d'admissibilité et les formalités de présentation de demande.

#### *Financement de soutien à la stabilisation des frais*

Le ministère de l'Éducation a annoncé un nouvel investissement provincial, le financement de soutien à la stabilisation des frais, qui vise à financer la hausse du salaire du personnel des services garde d'enfants agréés et l'amélioration de l'abordabilité pour les familles, ainsi qu'à répondre aux hausses éventuelles de frais en 2018. Ce financement, qui s'ajoute aux montants provinciaux alloués dans le cadre de la Subvention pour l'augmentation de salaire des employés des services de garde, atténuera le coût de la hausse du salaire minimum dont bénéficie le personnel qui gagnait moins de 14 \$ l'heure avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Au titre du financement de soutien à la stabilisation des frais pour 2018, Ottawa se voit consentir une somme de 4,4 M\$. Voir le document 1 pour connaître l'énoncé de politique sur ce financement, les critères d'admissibilité et les formalités de présentation de demande. Notons que 10 % de la quote-part provinciale, soit 438 K\$, sont alloués à des fins administratives, notamment au travail administratif requis pour satisfaire les attentes de l'Ontario et gérer les responsabilités additionnelles. Les Services à l'enfance demandent l'autorisation de créer jusqu'à quatre postes équivalents temps plein (ETP), totalement financés par le gouvernement provincial.

#### *Financement des immobilisations*

En 2018, la Ville octroiera des fonds d'immobilisations aux fournisseurs de services pour financer la création de places en service de garde agréé dans les secteurs prioritaires ou négligés de la ville. Voir le document 1 pour connaître l'énoncé de politique sur ce financement, les critères d'admissibilité et les formalités de présentation de demande. La Ville assumait à l'origine la totalité du financement des immobilisations, soit 4,5 M\$ provenant des redevances d'aménagement. Cette somme augmentera cependant d'environ 1,7 M\$ grâce au report des fonds de 2017. Ce financement a pour objectif de créer environ 250 places en service de garde agréé.

Par ailleurs, le Ministère a annoncé la création du Programme d'immobilisations communautaires pour la petite enfance et la garde d'enfants pour 2017-2019, lequel vise à financer la construction de nouveaux bâtiments (pour les services de garde seulement) et des travaux de rénovation, de modernisation ou d'agrandissement. Le financement des services de garde doit viser les enfants de 0 à 4 ans; celui des services à la petite

enfance, les enfants de 0 à 6 ans. Après avoir recueilli des renseignements auprès du milieu, la Ville a présenté une liste de projets d'immobilisations à privilégier dans les secteurs prioritaires ou négligés d'Ottawa. Elle attend d'ailleurs la décision de l'Ontario; toute somme consentie sera intégrée au processus de répartition, qui devrait se terminer d'ici la fin de 2018.

*Programme d'immobilisations pour la petite enfance (PRIPE) / fonds d'immobilisations destinés à l'aménagement des locaux pour la garde d'enfants dans le cadre de la politique Les écoles d'abord (programmes du ministère de l'Éducation)*

Le Programme d'immobilisations pour la petite enfance (PRIPE) et le fonds d'immobilisations destinés à l'aménagement des locaux pour la garde d'enfants dans le cadre de la politique Les écoles d'abord donnent aux conseils scolaires la possibilité de faire part au ministère de l'Éducation de leurs besoins les plus criants en ce qui a trait aux installations destinées aux élèves. Ces aides s'accompagnent des programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance appuyant l'approche « Les écoles d'abord » et de l'engagement du gouvernement à donner accès à des services de garde agréés à plus de 100 000 enfants âgés de zéro à quatre ans d'ici les cinq prochaines années. La Ville étudie les propositions envoyées par chaque conseil scolaire, avant de soumettre les demandes de soutien et les priorités à l'approbation du gouvernement provincial, qui finance ensuite directement les conseils scolaires. Depuis l'entrée en vigueur de la politique Les écoles d'abord, en 2012, le Ministère a versé environ 9,1 M\$ pour la création de 1 351 places en service de garde agréé destinées aux enfants de zéro à quatre ans à Ottawa – parmi lesquelles 664 places réservées à des enfants francophones. À noter qu'une poignée de ces services ont vu le jour cette année, la majorité ayant ouvert avant 2018. Le PRIPE, quant à lui, a représenté un apport supplémentaire de 10,7 M\$ qui a permis de créer 464 places semblables, dont 166 pour des francophones. Ces places s'ouvriront progressivement en 2018 et au cours des années suivantes.

#### *Places subventionnées*

Le Bureau des subventions pour la garde d'enfants a récemment augmenté ses ressources humaines et a adopté un modèle de prestation des services centré sur le client (chaque membre du personnel étant en charge d'une liste de clients), ce qui s'est traduit par l'amélioration de la communication avec les familles et des mesures de soutien qui leur sont offertes. En outre, le Bureau a participé à la tenue des examens annuels servant, d'une part, à vérifier l'admissibilité des familles qui ont un enfant inscrit et, d'autre part, à évaluer rapidement l'admissibilité des familles ayant fait une demande

pour placer leur enfant. Ces objectifs restent prioritaires l'un comme l'autre. Les examens annuels devraient être à l'heure d'ici le deuxième trimestre de 2018; pendant ce temps, la Ville poursuivra la conception d'un processus de renouvellement des demandes de subvention qui simplifiera les exigences de présentation des documents pour les familles.

Depuis septembre 2017, le nombre moyen d'enfants nouvellement inscrits ayant reçu des services a augmenté d'environ 950. Selon les estimations, le nombre moyen total d'enfants qui recevront des services en 2018 avoisinera 8 000. Toutes les demandes admissibles à une place subventionnée ont été approuvées, et les enfants ont été ajoutés à la liste d'attente du fournisseur indiqué par les parents. On compte actuellement 917 demandes en attente dont la date de début souhaitée est déjà passée ou se situe dans moins de trois mois. Le personnel du Bureau des subventions pour la garde d'enfants continue de communiquer avec les familles pour les aider à trouver une place et comprendre pourquoi elles sont toujours en attente. Plusieurs raisons sont possibles, comme l'attente d'une place chez un fournisseur particulier, la capacité de payer la contribution parentale selon l'évaluation du revenu de l'Ontario ou encore la difficulté de trouver un fournisseur proposant un horaire variable ou à temps partiel qui convienne à leurs besoins. Ces renseignements éclaireront les fournisseurs de services dans leurs choix visant l'amélioration de l'accessibilité ou de l'abordabilité, et aideront à privilégier des investissements en immobilisations adaptés aux besoins des familles. Le Bureau des subventions pour la garde d'enfants continuera d'encadrer le processus d'attribution des places dans l'optique de réduire considérablement, voire d'éliminer, la liste d'attente.

## **2. Petite enfance (centres ON y va)**

En 2018, la Ville a conclu des ententes de transition sur un an avec les fournisseurs qui offraient auparavant des programmes pour l'enfance et la famille financés par le Ministère. Le but de ces ententes était de maintenir les services proposant des programmes gratuits axés sur le jeu et l'exploration, des ateliers et des services de renseignement aux parents et aux personnes qui s'occupent d'enfants. De plus, grâce à ces ententes, la Ville disposait de plus de temps pour travailler avec les partenaires communautaires à la restructuration du système. Le Groupe consultatif a continué de se réunir chaque mois pour orienter la mise sur pied du nouveau réseau.

### *Cadre de financement d'ON y va*

Le cadre de financement d'ON y va s'articule autour de trois composantes (secteurs de service, complément de services et formule de financement) et vise à adapter les

services aux besoins respectifs des collectivités, des parents et des personnes qui s'occupent d'enfants, notamment par l'ajout de lieux de services, la réduction du temps de déplacement, des horaires variables et prolongés – dont le soir et la fin de semaine – et l'ajout de groupes de jeu. Le Groupe consultatif a fourni une rétroaction continue sur l'élaboration de chaque composante du cadre. Selon un sondage mené auprès des membres, 90 % d'entre eux approuvaient le cadre provisoire dans son ensemble. Une fois que le Conseil l'aura approuvé, la Ville amorcera le processus de traitement des demandes. En effet, elle choisira les fournisseurs de services et attribuera les fonds disponibles selon le cadre.

### 1. Secteurs de service

Dans un souci d'adapter les services à la réalité démographique des quartiers et de répondre aux besoins et aux attentes des enfants et des familles, la Ville recommande de créer sept (7) secteurs de service qui seront répartis sur l'ensemble du territoire (se référer au document 2 pour voir la carte des secteurs de service d'ON y va). Chaque secteur est composé de sous-secteurs dont le découpage, basé sur l'ancienne carte de Meilleur départ, a été modifié en fonction des changements démographiques, des limites géographiques naturelles et des zones de recensement.

### 2. Complément de services

La Ville est tenue de gérer la prestation de trois services de base :

1. Engagement des parents et des responsables
2. Soutien à l'apprentissage et au développement des jeunes enfants
3. Établissement de liens avec d'autres services à la famille

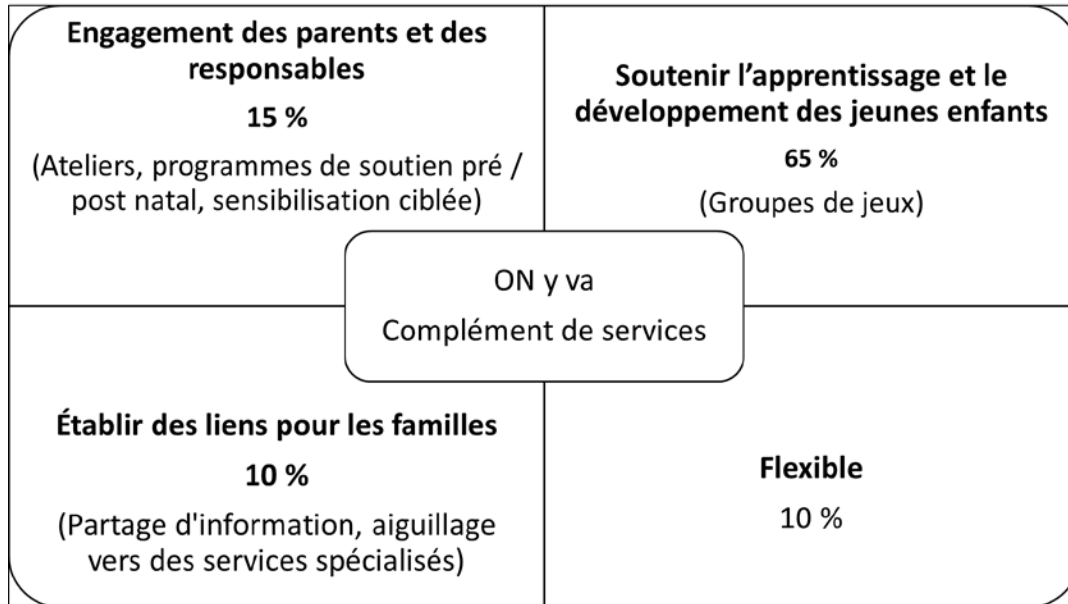
Afin de répondre aux besoins locaux ressortis de l'analyse, la Ville recommande – à la lumière des commentaires du Groupe consultatif – une même répartition des fonds pour chacun des sept (7) secteurs de service (voir figure 1).

Chaque secteur de service disposera de fonds dans la catégorie « Flexible ». Grâce à ces fonds, la Ville et les fournisseurs des différents secteurs pourront collaborer pour adapter les services aux besoins particuliers du quartier. Pensons notamment à des services de mise en relation dans la communauté, par exemple à la tenue d'une série de séances d'information sur les nouveaux arrivants. Les fournisseurs de services collaboreront avec les partenaires – notamment Santé publique Ottawa – pour cerner les besoins en matière de services de santé complémentaires (comme des services de



soutien à l'allaitement maternel) de la population qu'ils servent et planifier la prestation de leurs services dans les centres pour l'enfant et la famille ON y va de la ville.

**Figure 1. Complément de service ON y va**



### 3. Formule de financement

À cause des anciennes méthodes d'allocation du financement et de l'évolution démographique des différents quartiers, des secteurs de la ville ont été laissés pour compte des années durant. De surcroît, rien n'était prévu concernant le financement des programmes qui reflètent la culture locale des familles francophones et autochtones. Par conséquent, la Ville recommande dans le cadre de la transformation d'adopter une formule de financement transparente et fondée sur des éléments factuels, par laquelle l'allocation des fonds aux différents secteurs d'Ottawa sera faite de manière proportionnelle en mettant l'accent sur les populations vulnérables (voir explications ci-après).

Le personnel recommande que l'on divise le financement en trois volets : un pour les services principaux, un pour les services aux francophones, et un pour les services aux Autochtones. Dans chacun de ces volets, les fournisseurs devront proposer des services accessibles et adaptés aux enfants, aux parents et aux personnes qui s'occupent d'enfants dont les capacités et les horizons culturels, linguistiques et socioéconomiques sont variés, en fonction des besoins locaux. Par ailleurs, chaque volet pourra supporter des services à l'échelle de la ville (lignes de renseignement, services virtuels, etc.). Le financement sera accordé à chaque volet en fonction de la proportion d'enfants de zéro à six ans dans la population ciblée – estimée actuellement à 81 % pour les services

principaux, à 16 % pour les services aux francophones, et à 3 % pour les services aux Autochtones. Une fois le financement général réparti entre les volets, on distribue les fonds à chaque secteur de services (à hauteur de 40 % pour la proportion d'enfants de zéro à six ans et de 60 % pour la vulnérabilité des quartiers – voir explication ci-après), en tenant compte du fait que les coûts sont plus élevés dans les secteurs ruraux.

La vulnérabilité des quartiers se calcule à l'aide de l'indice du Canadian Neighborhood Early Childhood Development (CanNECD) et de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE). Le premier est un nouvel indice du statut socioéconomique composé de dix variables portant sur les aspects matériel, culturel et social de la vie dans les quartiers. Quant à l'IMDPE, il s'agit d'un dispositif de mesure de la santé développementale des enfants du jardin d'enfants au sein des collectivités à leur entrée à l'école. Le fait d'accorder plus de poids à la vulnérabilité des quartiers garantit que du financement supplémentaire est injecté aux secteurs d'Ottawa comptant des familles vulnérables. La formule de financement pour chaque volet ou secteur de services, définie de concert avec le groupe consultatif, est la suivante :

$$\begin{aligned} & (\text{Proportion d'enfants de 0 à 6 ans} \times 0,4) \\ & + (\text{Indice CanNECD} \times 0,4 + \text{Indice IMDPE} \times 0,2) \end{aligned}$$

### *Processus d'affectation*

À titre de GSMR, la Ville suivra un processus de sélection des fournisseurs de services transparent, adapté aux besoins des familles et conforme aux lignes directrices provinciales. Ce processus débutera par un appel de candidatures, dans le cadre duquel les fournisseurs intéressés devront prouver qu'ils répondent aux critères d'admissibilité. La Ville invitera ensuite les fournisseurs admissibles à une séance d'information sur la présentation d'offres répondant aux besoins des familles, par exemple pour des services de proximité ou des services offerts le soir et la fin de semaine. (Pour lire l'énoncé de politique sur le financement des services, connaître les critères d'admissibilité et en savoir plus sur le processus de sélection des centres pour l'enfant et la famille ON y va, voir le document 1.) Après ces étapes, la Ville conclura des accords de contribution avec les fournisseurs de services, conformément au cadre approuvé par le Conseil et aux lignes directrices provinciales.

Étant donné que les fournisseurs de services auront besoin de temps pour préparer leurs offres, de même que la Ville pour les évaluer (et éventuellement les négocier), il est estimé que le processus d'application se terminera fin 2018. Et pour que la mise en œuvre du nouveau réseau intégré ON y va engendre le moins de perturbations possible sur les enfants et les familles, le personnel recommande que le Conseil délègue au

gestionnaire des Services à l'enfance le pouvoir d'approuver au besoin le prolongement de la période de transition, pour six (6) mois de plus.

### *ON y va – Budget 2018*

En raison d'une augmentation du financement provincial, il restait environ 2 M\$ non alloués dans le budget 2018. En consultation avec le groupe consultatif, des priorités ont été définies (voir ci-après), soutenues par 82 % des membres du groupe, selon une enquête. Mais 2018 étant une année de transition visant à atténuer les perturbations des services pendant la mise en place du nouveau cadre, le groupe consultatif a pensé qu'il serait peut-être compliqué de développer les services dans ces conditions, sachant qu'il était possible que ces services et leurs fournisseurs changent en 2019. Par conséquent, les priorités du budget 2018 portent davantage sur des éléments ponctuels ayant pour but d'aider les acteurs du milieu à mettre en place le nouveau réseau, même si elles prévoient aussi l'ajout de services en 2018. Les services se développeront en 2019, grâce au financement supplémentaire et au nouveau cadre, avec pour objectif de mieux répondre aux besoins des familles : multiplication des sites et des groupes de jeu, réduction des distances, prolongation des heures d'ouverture, assouplissement des horaires, etc.

La priorité numéro un est d'élaborer un système de base de données et d'inscription en ligne pour toute la ville où chaque fournisseur de services pourra créer des événements et inscrire des utilisateurs des services. Ce système simplifiera et uniformisera le processus d'inscription à l'échelle de la ville, et aidera les fournisseurs à respecter les exigences de production de rapport imposées par le gouvernement provincial. Ce sera en outre une source de renseignements sur la capacité et les données de planification du réseau, qui nous aidera à répondre aux besoins émergents des familles. Dans un second temps, on créera une plateforme sur laquelle les familles pourront obtenir de l'information et se préinscrire à divers programmes.

La deuxième priorité est de prévoir une indexation sur l'inflation pour tous les fournisseurs de services actuels. Dans la même veine que l'indexation consentie par la Ville aux autres fournisseurs de services communautaires en 2018, une hausse de 3 % sera décrétée pour que les fournisseurs puissent mieux répondre aux besoins de la population en 2018. Dans la même optique, la Ville réglera en 2018 dans le cadre de son plan de transition les problèmes de financement et de carences dans la prestation des services dont a fait état le groupe consultatif.

La troisième priorité est de mettre ponctuellement en œuvre des projets pilotes novateurs en lien avec la prestation des services. La Ville s'appuiera pour ce faire sur les

résultats de l'analyse des besoins et poursuivra le dialogue avec le groupe consultatif en vue de cibler des priorités. L'objectif derrière cette initiative est de multiplier les services offerts aux familles à compter de 2018 et de faciliter, de manière innovante, leur prestation dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau. En outre seront débloqués des fonds supplémentaires pour des activités visant à aider le milieu à entreprendre la transformation de ses activités : intégration, transfert, planification opérationnelle, recrutement. Les demandes présentées seront traitées dans le cadre du processus de financement pour les projets spéciaux.

Enfin, la quatrième priorité est de renforcer les occasions de formation et de perfectionnement du personnel pour l'aider à offrir des services pour l'enfance et la famille pluralistes et de qualité. La Ville s'appuiera pour ce faire sur les résultats de l'analyse des besoins et poursuivra le dialogue avec le groupe consultatif en vue de cibler des priorités. Les demandes seront traitées dans le cadre du processus de financement pour les allocations spéciales.

### **3. Cheminer ensemble**

Par son projet *Cheminier ensemble*, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à accroître le nombre de places dans les services de garde agréés adaptés à la culture autochtone et à faciliter l'accès aux programmes pour la petite enfance offerts hors des réserves dans la province. Ayant reçu six propositions, le gouvernement en a accepté cinq :

- Makonsag Aboriginal Head Start – service de garde agréé
- Odawa Native Friendship Centre – programme pour l'enfance et la famille
- Ottawa Inuit Children's Centre – programme pour l'enfance et la famille
- Tungasuvvingat Inuit (TI) – programme pour l'enfance et la famille
- Centre Wabano pour la santé des Autochtones – programme pour l'enfance et la famille

Pour 2018-2019, le montant total alloué par la province à ces propositions dans le cadre de *Cheminier ensemble* s'élève à 9,6 M\$ (immobilisations et fonctionnement). Ces fonds serviront à créer 49 places dans des services de garde agréés et quatre programmes pour l'enfance et la famille, dont bénéficieront environ 2 270 personnes.

Ce financement s'accompagne aussi d'un montant de 378 000 \$ pour aider la Ville à administrer les accords de contribution et à en faire le suivi, ainsi qu'à soutenir les

fournisseurs de services. Les Services à l'enfance demandent d'ailleurs à bénéficier de ce financement provincial afin de pouvoir créer jusqu'à quatre postes équivalents temps plein (ETP), totalement financés par le gouvernement provincial.

## **RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES**

Le récent investissement financier du gouvernement provincial donnera lieu à de nouvelles subventions pour frais de garde, facilitera l'accès aux services de garde d'enfants et les rendra plus abordables aussi bien dans le secteur urbain que dans le secteur rural d'Ottawa. Avec la transformation, les fournisseurs de services devront proposer des programmes et services à l'enfance et à la famille qui répondent spécifiquement aux besoins de la population rurale, comme l'indiquent les résultats de l'analyse des besoins.

## **CONSULTATIONS**

La stratégie de consultation sur la planification de la transition vers le réseau de centres pour l'enfant et la famille ON y va a récemment fait l'objet d'un rapport au Conseil (ACS2017 CSS-GEN-0007), plus précisément quant à sa mise en œuvre et aux conclusions tirées. Le rapport comportait une analyse du contexte et un compte rendu des consultations tenues auprès des utilisateurs des services et des fournisseurs de programmes pour l'enfance et la famille.

La consultation du secteur fait partie intégrante du processus servant à orienter la transformation des services de garde d'enfants et à la petite enfance en un réseau local intégré à Ottawa. Depuis que la Ville a mis en branle la transformation des services à la petite enfance, elle a déployé de grands efforts de concertation auprès des intervenants, à savoir la tenue de séances d'information, la création d'un groupe consultatif sur la planification des services à la petite enfance et la consultation de plus de 2 000 utilisateurs des services (parents et personnes s'occupant d'enfants) dans l'optique d'une analyse des besoins.

En septembre 2017, les Services à l'enfance ont mis sur pied le Groupe consultatif sur la planification du réseau de services de garde d'enfants et de la petite enfance. Ce groupe réunit divers représentants, notamment des milieux de l'éducation préscolaire et de la prématernelle, de conseils scolaires et de différents fournisseurs de services (services de garde d'enfants, services d'éducation à la petite enfance, services francophones, services autochtones, services pour les enfants ayant des besoins particuliers). Il a pour mandat d'orienter la planification, la transformation et la gestion du réseau de services de garde d'enfants et à la petite enfance à Ottawa. Des sous-groupes affectés à des

thèmes particuliers ont d'ailleurs été mis sur pied. Partenaire important, le Groupe consultatif orientera l'élaboration d'un plan de système de services (2019) en veillant au respect du nouveau cadre provincial. La Ville travaille encore avec les groupes de planification autochtones et francophones dans le but d'assurer une consultation active dans la planification, la gestion et la prestation de programmes et de services culturellement adaptés.

En 2018, la Ville consultera les familles et les utilisateurs des services de garde d'enfants et de la petite enfance pour analyser leurs besoins et, ainsi, déceler les lacunes dans les services et les possibilités d'amélioration à intégrer au plan pour 2019.

### **COMMENTAIRES DES CONSEILLERS DE QUARTIER**

Ne s'applique pas, puisqu'il s'agit d'un rapport qui concerne l'ensemble de la Ville.

### **COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS**

Aucun comité consultatif n'a été consulté pour la rédaction du présent rapport.

### **RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES**

Il n'a pas d'obstacles juridiques qui empêchent la mise en oeuvre des mesures proposées dans le présent rapport.

### **RÉPERCUSSIONS SUR LE PLAN DE LA GESTION DES RISQUES**

Les changements récents et en cours apportés par le gouvernement provincial, les nouvelles priorités et les délais serrés alourdissent considérablement la charge de travail du personnel et des fournisseurs de services. Ces facteurs pourraient également compliquer, pour la Ville et ses partenaires, la tâche de mise en oeuvre et d'atténuation des perturbations du service. La création de jusqu'à huit postes équivalents temps plein (recommandée dans le présent rapport) limitera ces risques et représentera un soutien supplémentaire pour les fournisseurs de services. Le fait de prolonger au besoin la période de transition pour les fournisseurs du réseau ON y va facilitera également le passage au nouveau système.

### **RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES BIENS**

Aucune répercussion sur la gestion des biens n'est associée au présent rapport.

### **RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES**

Suivant l'approbation des recommandations du présent rapport, le budget de fonctionnement de 2018 sera rajusté en conséquence pour refléter les modifications au personnel et au programme décrites dans le rapport. Tous les changements au personnel et au programme sont entièrement financés par le gouvernement provincial et il n'y a pas de répercussions financières pour la Ville.

### **RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ**

Avec la transformation, les fournisseurs de services devront proposer des programmes et services à l'enfance et à la famille qui répondent spécifiquement aux besoins des enfants ayant des besoins particuliers et de leur famille, comme l'indiquent les résultats de l'analyse des besoins.

### **RÉPERCUSSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Aucune répercussion sur l'environnement n'est associée au présent rapport.

### **RÉPERCUSSIONS TECHNOLOGIQUES**

Aucune répercussion technologique n'est associée au présent rapport.

### **PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL**

Le présent rapport respecte la priorité stratégique Communautés saines et bienveillantes pour le mandat du Conseil 2015-2018 de la Ville d'Ottawa.

### **DOCUMENTS À L'APPUI**

Document 1. Énoncés de politique du financement

Document 2. Carte des secteurs de services du réseau ON y va

### **SUITE À DONNER**

Une fois l'approbation du Conseil obtenue, les Services à l'enfance de la Direction générale des services sociaux et communautaires instaureront un processus de candidatures pour la prestation de programmes dans les centres pour l'enfant et la famille ON y va et alloueront les fonds selon la méthode présentée dans le présent rapport et conformément à l'énoncé de politique sur le financement (document 1).

Ils entreprendront également la création de jusqu'à huit postes équivalents temps plein pour l'administration de la conformité aux attentes provinciales et la gestion des autres responsabilités et accords de contribution.